



ce qu'il faut **RETENIR**

CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 NOVEMBRE 2023



ENVIRONNEMENT

Un contrat avec ALCOME pour mieux traiter les mégots sur le domaine public

C'est à l'occasion du Conseil municipal du 14 novembre 2023 qu'a été approuvé un partenariat stratégique entre la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue et l'éco-organisme ALCOME. Agréé par les pouvoirs publics en 2021, ALCOME est le premier éco-organisme dédié au sujet des mégots. Il se donne pour mission de sensibiliser le public par l'information, d'améliorer les équipements de collecte des mégots *via* un meilleur maillage territorial et de soutenir les collectivités dans le nettoyage des mégots tout au long de l'année. En contrepartie, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue s'engage à agir pour optimiser la collecte des mégots et à sensibiliser les Islois. Concrètement, cette contractualisation permet à la Ville de bénéficier d'une aide financière dédiée au nettoyage des mégots (1 800€ au titre de l'année 2023 et 22 000€ au titre de l'année 2024) et de bénéficier de cendriers de poche et d'outils de sensibilisation pour les fumeurs. D'ici août 2027, ALCOME vise une réduction de 40% des mégots mal jetés. Un objectif commun à la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue qui fait de la lutte contre les mégots mal jetés, une priorité.

URBANISME

Dispositif "Subvention Façades"

Le Conseil municipal a approuvé, mardi 14 novembre, l'octroi d'une subvention pour rénovation de menuiseries sur la façade d'un immeuble situé en centre-ville. L'occasion pour la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue de rappeler l'existence de ce dispositif d'aide publique depuis 2009. Ce dernier a pour objectif de susciter auprès des habitants un souhait de revalorisation de son patrimoine, en vue d'améliorer l'image du centre ancien grâce au ravalement de façades incluant les menuiseries, les ferronneries, etc. L'aide publique est apportée sous forme d'une subvention équivalente à 30 % du montant des travaux (plafonné à 7 622 €/immeuble) soit 2 286 € maximum.

